

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 17 juin 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

*« Il y a un peu plus d'une année, le 10 mai 2023, j'avais plaidé en faveur de la création d'une pharmacie au profit de la région Tandel-Bettendorf-Reisdorf-Äerenzdall, le cas échéant sur le territoire de la commune de Bettendorf (question parlementaire no 7977). En effet, la population de ces quatre communes ne cesse de croître. Elle s'élèvera vraisemblablement autour de quelque 10.000 personnes d'ici la fin de l'année. Sachant également que la population de la « Nordstad » est, elle aussi, en train de croître et qu'elle augmentera sensiblement au cours de cette décennie, il semble être fondé d'argumenter en faveur de l'implantation d'une pharmacie dans la région mentionnée ci-avant.*

*Hélas, dans sa réponse du 25 mai 2023, l'ancienne Ministre de la Santé, après avoir effectué une analyse statistique, m'avait précisé que « basé sur des critères objectifs de population, d'activité médicale et de distance géographique, il est actuellement difficile de justifier la création d'une nouvelle officine de pharmacie dans la région concernée. », avis qu'il m'était difficile de partager entièrement au vu de l'évolution démographique.*

*Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale:*

- *Madame la Ministre se rallie-t-elle aux réflexions de son prédécesseur*
- *Madame la Ministre aurait-elle déjà été contactée par la commune de Bettendorf en vue de l'ouverture d'une nouvelle officine dans la région ? Dans l'affirmative, quelles auraient été les conclusions d'un éventuel échange ?*
- *Quelles sont les communes du pays qui se verront octroyer, le plus probablement, une pharmacie nouvelle, l'accord de coalition de 2023 précisant que, « dans un souci d'améliorer l'accès aux médicaments, le Gouvernement envisage, en tenant compte de la croissance démographique, d'augmenter le nombre de pharmacies et de rendre les réglementations sur l'implantation d'une pharmacie moins restrictives » ?*
- *Qu'entend-t-on précisément par la formule « rendre les réglementations sur l'implantation d'une pharmacie moins restrictives » ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bauler', with a stylized flourish at the end.

André BAULER  
Député